



## Réunion du Bureau de l'Ecole Doctorale

Mardi 21 juillet 2009 – 14h15-16h30 –

Bureau Directeur de l'ED – RN 200 (Bâtiment IUFM)

Présents : M-A. Maupertuis ; C. Mercuri ; P-M. Romani ; J. Costa

Procurations : P. Bisgambiglia et J-F. Santucci à J. Costa

### Ordre du jour :

- 1°) Contrat doctoral
  - critères de sélection des candidatures ;
  - répartition des dossiers ;
  - calendrier des opérations ;
  - activités complémentaires (nature et niveau des interventions).
- 2°) Formations
  - formations organisées par l'ED ;
  - relations avec le CIES.
- 3°) Procédures
  - différentes procédures
  - harmonisation entre les différentes composantes
- 4°) Questions diverses.

### Relevé de Conclusions

#### 1°) Contrat doctoral

##### - **Critères de sélection des candidatures.**

Les membres présents sont d'accords pour reconnaître l'imperfection du système actuel de sélection. Notamment, il convient de ne pas considérer le 1<sup>er</sup> critère (moyenne générale de l'année bac+5) comme couperet sous peine de transformer la sélection à un simple exercice d'arithmétique. Il convient donc de pondérer le premier critère par les suivants en les considérant dans leur globalité. Au terme d'un échange entre participants les critères suivants sont proposés

- 1°) Parcours : Notoriété et qualité de la formation (autre que Master) ; pour les masters ne pas considérer la seule moyenne générale en M2 mais utiliser la péréquation ( $2/3$  moyenne M2 +  $1/3$  moyenne M1).
- 2°) Qualité du projet de thèse : adéquation avec les axes prioritaires développés à l'Université de Corse ; intérêt scientifique ; aspects innovants.
- 3°) Applicabilité à la Corse : intérêt pour la Corse ; retombées prévisibles.
- 4°) Date d'obtention du Bac+5 : appréciation de la cohérence des activités entre l'obtention du diplôme bac+5 et le dépôt du dossier.
- 5°) Age.

##### - **Répartition des dossiers**

31 dossiers dont certains incomplets et répartis comme suit :

UMR LISA (15) : Bagnoli H. ; Bezert A. ; Biancucci S. ; Cesari X. ; Dianoux-Stefani S. ; Duhe C. ; Ghariani O. ; Maisonnave P. ; Marcaggi C. ; Moaraf S. ; Obron-Vattaire C. ; Palazzo M. ; Riot P. ; Sini N. ; Taouil E-H.

UMR SPE (16) : Alberti J-C. ; Andreani S. ; Andriambelo N-H. ; Ben Makhlof B. ; Boukhari K. ; Filippi J-J. ; Garrido M. ; Hubert P. ; Imechrane M. ; Nader B. ; Nam A-M. ; Omar O. ; Rezazgui L. ; Santini J. ; Touil H. ; Verdi M.

## - **Calendrier des opérations**

Après avoir réuni leurs instances respectives, les Directeurs des UMR doivent impérativement transmettre au Directeur de l'Ecole doctorale les avis sur les dossiers de candidature au plus tard le 12 septembre. L'Ecole doctorale transmettra au Président de l'Université sa proposition d'attribution des contrats avant le 18 septembre. Début des contrats : 1<sup>er</sup> octobre 2009

## - **Activités complémentaires (nature et niveau des interventions).**

Au terme d'un échange et à l'unanimité, il est adopté que les interventions pédagogiques relatives aux activités complémentaires dans le cadre d'un contrat doctorale seront constituées exclusivement de travaux dirigés et de travaux pratiques qui seront dispensés en L1, L2 et L3 pour les doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup> année et en L1, L2, L3 et M1 pour les doctorants inscrits en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année.

La même règle doit être appliquée aux doctorants non bénéficiaires d'un contrat doctoral et pour lesquels le volume horaire ne pourra pas dépasser 64 h. Ces mesures ne concernent pas les doctorants-ATER.

## **2°) Formations**

- **Formations organisées par l'ED** : point non traité ; il sera abordé à l'automne.

- **Relations avec le CIES.**

S'agissant des doctorants ayant choisi l'enseignement comme activités complémentaires il est considéré, à l'unanimité, comme important que la préparation à l'insertion professionnelle continue à être traitée à l'extérieur de l'Université. Il sera donc demandé au Président de renouveler les relations avec le CIES de la région PACA.

## **3°) Procédures**

- **Différentes procédures** : point non traité ; il sera abordé en septembre.

- **Harmonisation entre les différentes composantes**

Dans le but de recevoir des dossiers également renseignés et à fin de ne pas risquer de pénaliser certains candidats, il est demandé aux directeurs des composantes de fixer, chaque année, les soutenances de mémoire de Master\_2 avant le 13 juillet, de préférence, et en tout état de cause avant la réunion de l'UMR du ressort (5-10 septembre).

## **4°) Questions diverses**

- **Constitution d'une base**

M-A. Maupertuis demande qu'une base des doctorants soit constituée à l'Ecole doctorale et qu'elle puisse être consulté en tant que de besoin par les directeurs d'UMR. Dont'acte.

Corte, le 24 juillet 2009  
Le Directeur de l'Ecole doctorale

Pr Jean Costa